



VEILLE FISCALE

FLORENT RUULT



**Contrat d'Assistance
avec service de « veille fiscale »**

du cabinet Florent Ruault Avocat



Adresse du cabinet

2 rue Villaret de Joyeuse
75017 Paris, France

Contact

01 85 08 80 41

Site

www.veille-fiscale.fr



Une offre incontournable de « doctrine fiscale »

Florent Ruault : Une véritable expertise

Florent Ruault a exercé pendant 18 ans comme avocat fiscaliste au sein de CMS Francis Lefebvre Avocats, dans le service de « doctrine fiscale ». En contact étroit avec ses collègues du même service, et avec les avocats fiscalistes des autres services, il a contribué, durant toutes ces années, à analyser les textes fiscaux pour fixer les positions « doctrinales » de CMS Francis Lefebvre Avocats sur les questions fiscales complexes.

Ses interventions ont notamment pris les formes suivantes :

(1) des échanges réguliers et des réflexions communes avec les autres avocats du cabinet,
(2) diverses publications dont certaines destinées seulement aux clients du cabinet, et
(3) l'animation de réunions sur des sujets fiscaux très divers.

Florent Ruault a en outre créé une prestation de veille fiscale qualitative et appréciée, destinée aux plus de 200 fiscalistes du cabinet. Au fil de ces 18 années, il a formé de nombreux « veilleurs » et s'est assuré continuellement que la veille interne du cabinet conserve une qualité unique.

Un objectif ambitieux

Florent Ruault :

« Mon objectif est double

(1) vous informer efficacement, c'est-à-dire rapidement et de façon utile et complète.

(2) créer une relation de proximité permettant de trouver ensemble des solutions à vos besoins »

« J'ai même un objectif plus ambitieux :

pouvoir contribuer à l'émergence d'une communauté d'avocats pouvant trouver un intérêt commun à partager certaines informations privilégiées (anonymes ou non) ou qui peuvent décider d'organiser rapidement des réunions d'intérêt partagé ».

« L'ignorance coûte plus cher que l'information »

UN FISCALISTE DOIT SE TENIR PARFAITEMENT AU COURANT DE L'ACTUALITÉ FISCALE.

Diverses sources donnent accès à l'actualité fiscale. Mais les veilles disponibles sur le marché sont-elles suffisamment qualitatives pour répondre aux besoins des praticiens ?

Pour les fiscalistes les plus exigeants, les veilles ne traitent pas toujours suffisamment bien l'information. Et cette information est parfois donnée tardivement et/ou de façon incomplète.



Nous proposons donc une solution aux praticiens les plus exigeants, qui font face à un dilemme :

- soit ils passent trop de temps à s'informer, par plusieurs médias insuffisamment qualitatifs
- soit ils mettent en place une veille fiscale interne, mais le manque de temps peut les empêcher d'avoir un suivi suffisamment fiable.

En quoi notre contrat d'assistance est la solution ?

Florent Ruault :

« J'ai acquis une expérience de 18 ans en doctrine fiscale. Cela m'a donné une très bonne capacité d'analyse de l'actualité fiscale.

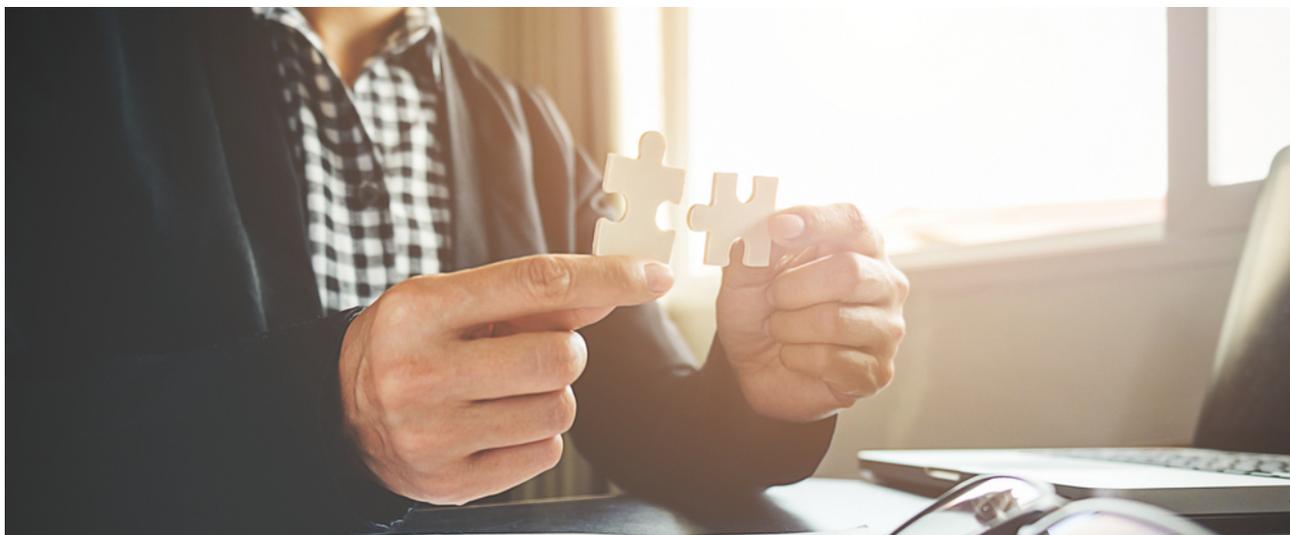
Conscient de pouvoir rendre un service quotidien aux praticiens, j'ai décidé de proposer un contrat d'assistance adapté à leurs besoins.

Ce contrat d'assistance comprend tout d'abord une veille qualitative et quotidienne, qui couvre la fiscalité patrimoniale et la fiscalité des entreprises.

Le rythme quotidien est idéal pour deux raisons :

- diffuser rapidement les informations,
- adresser chaque fois une veille complète qui soit courte et facile à lire, afin d'être adaptée à des professionnels qui manquent de temps.

En période d'actualité brûlante (période d'adoption de la loi de finances par exemple), deux veilles pourront d'ailleurs être adressées le même jour, dans l'objectif d'une diffusion rapide de l'information, qui restera facile à lire. »



« En outre, le contrat d'assistance a été conçu avec un forfait de 30 minutes par mois. Les avocats auront donc la possibilité de me contacter (ou de contacter le « veilleur ») non seulement pour des questions relatives à l'actualité, mais aussi par exemple pour avoir un deuxième avis sur une question de droit fiscal.

Le contrat d'assistance donne le cadre idéal pour cela. Il permet d'accompagner les praticiens, et de donner la meilleure réactivité pour les aider à trouver une solution à leurs problématiques. »



Une veille fiscale de qualité rapide, pratique et complète

Notre veille fiscale quotidienne - par mail – vous donnera accès le plus rapidement possible aux informations importantes, à savoir :

textes fiscaux publiés au Journal officiel (lois, décrets, arrêtés...)

modifications au BOFIP, avec envoi d'un fichier de comparaison avant/après la modification (pour au moins les BOI les plus importants)

décisions rendues par le Conseil d'Etat au moins en chambres réunies (les décisions rendues par le CE en chambre simple n'ont pas en principe la valeur d'une décision jurisprudentielle)

décisions rendues par les autres juridictions nationales lorsqu'elles semblent avoir un intérêt (Cour de cassation, CAA, TA)

l'information sur les QPC renvoyées au Conseil constitutionnel par le Conseil d'Etat ou la Cour de cassation, et les décisions QPC rendues par le Conseil constitutionnel

... sans oublier le suivi en temps réel du processus d'adoption des lois de finances !

Concernant la fiscalité européenne et internationale, décisions fiscales rendues par la CJUE, notamment en matière de TVA, les projets de directives européennes, les communiqués de l'OCDE, et le processus d'adoption des conventions fiscales.

Nous compléterons ces incontournables par les réponses ministérielles intéressantes, et par les informations indiquées par l'administration ou le gouvernement hors du BOFIP.



Veille fiscale : regroupement dans un drive

- La veille fiscale sera archivée sur un espace partagé sur onedrive (ou sur un autre cloud sur demande).
- Nous nous efforcerons d'y mettre l'ensemble des sources citées par la veille sous forme de fichier (même si le mail de veille ne donne généralement qu'un lien hypertexte). L'accès à ces fichiers peut être utile dans le cadre d'une recherche par mots-clés ou parce que les liens hypertextes ne sont pas toujours pérennes.
- Pourquoi un drive ? Cela nous a semblé la solution la plus simple pour regrouper les documents et y donner facilement accès (aussi bien sur ordinateur ou sur smartphone et sans procédure compliquée de gestion de mots de passe).
Nous tiendrons bien sûr compte de l'expérience et de vos remarques.



Notre offre financière

Nous vous proposons une offre simple et lisible :

CONTRAT D'ASSISTANCE

À partir de
350€
HT/Mois

- Prestation de veille
- Forfait de 30 minutes mensuelles de consultation

MISSIONS SUPPLEMENTAIRES

350€
HT/Heure

- Taux horaire indicatif
- Ou mission au forfait
- Demandes de deuxième avis

Plusieurs contacts seront désignés pour l'envoi des veilles et pour l'ouverture du drive.

Ces contacts seront aussi désignés pour l'utilisation du forfait de 30 minutes par mois. Sauf si le client souhaite définir des règles plus strictes pour ce service.

Une facturation simple

En principe, le Contrat d'Assistance est signé pour une durée de 12 mois, et renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique et selon les mêmes conditions.

Le coût du Contrat d'Assistance sera en principe à acquitter en deux fois : 50 % au moins à la signature du contrat, puis le solde à une échéance à définir d'un commun accord.

Les missions à caractère exceptionnel seront facturées selon des modalités définies d'un commun accord.

Nous privilégions la facturation dématérialisée et le paiement par virement.



Des prestations ajustables aux besoins

Notre contrat d'assistance, c'est pour nos clients l'assurance de recevoir une veille fiscale qualitative et de pouvoir échanger dans un cadre privilégié avec Florent Ruault, avocat expérimenté en doctrine fiscale, et avec le veilleur.

Par principe, un dépassement du temps prévu dans le cadre du contrat n'est pas possible sans votre accord : nous consulter.

Bien entendu la conclusion du contrat d'assistance n'est pas obligatoire pour consulter Florent Ruault, mais nous la conseillons à la fois pour bénéficier du service de veille et pour permettre de consulter Florent Ruault avec un formalisme pré-cadré, qui permet une plus grande réactivité.

Outre les possibilités évidentes de réflexion sur des questions techniques, Florent Ruault pourra vous proposer d'autres interventions comme : entrer en relation avec l'administration centrale, ou avec des éditeurs si vous préparez une publication, ou avec d'autres avocats (notamment pour tenter de recueillir et partager - sous forme anonyme ou non - les expériences acquises dans le traitement de certains dossiers).

Il pourra également animer des réunions sur des sujets d'actualité notamment.



VEILLE FISCALE
FLORENT RUULT